

Département du Doubs  
Canton de Besançon 2  
Commune de  
**SERRE LES SAPINS**  
**25770**  
Tel : 03 81 59 06 11  
Fax : 03 81 59 91 41  
e.mail : [mairie@serre-les-sapins.fr](mailto:mairie@serre-les-sapins.fr)

Serre les Sapins, le Mardi 28 avril 2026

**2026 - 103**

## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026**

Sur convocation du 15 avril 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de SERRE LES SAPINS le mardi 28 AVRIL à 18h00, sous la Présidence de Madame Valérie BRIOT, Maire.

### **Présents :**

Mesdames : *BRIOT Valérie, AUBRY Karine, PETITJEAN Céline, FAIVRE Lise, GAMONET Clémentine, HAMIDI Samia, BLANCHARD Pauline et ALLEGRINI Sabine.*

Messieurs : *MONET Jean-François, BILLOT Pierre-Edouard, CUENOT Julien, FABRE Pascal, VACHERESSE Alexandre, CAVENNE Thomas, CHÉRON Daniel, HERMAN Georges et SAILLARD Philippe.*

**Absents :** Madame GIRARDEY Sophie et Monsieur FHIMA Sami.

**Secrétaire de séance :** Madame Céline PETITJEAN.

### **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/04/2026 à 18h00**

- 1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal**
- 2. Vote du CFU Budget communal**
- 3. Vote du CFU Budget caveaux**
- 4. Vote du CFU Budget photovoltaïque**
- 5. Rapport d'orientations budgétaires**
- 6. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2026 et de l'état 1259**
- 7. Affectation du résultat 2025 du Budget communal 2025**
- 8. Affectation du résultat 2025 du Budget caveaux 2025**
- 9. Affectation du résultat 2025 du Budget photovoltaïque 2025**
- 10. Crédits alloués à la bibliothèque**
- 11. Subvention 2026 au CCAS**
- 12. Budget communal 2026 et fongibilité des crédits**
- 13. Budget caveaux 2026**
- 14. Budget photovoltaïque 2026**
- 15. Financement du Budget photovoltaïque par le Budget communal pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques**
- 16. Contrat enfance et jeunesse – Budget et avenant 2026 de l'AFR François Serre les Sapins**



- 17. Contrat enfance et jeunesse – Budget et avenant 2026 de l'AFR Pouilley les Vignes
- 18. Ouverture d'un poste d'Attaché à 35 heures
- 19. Ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif à 20 heures
- 20. Désignation des représentants aux instances de Territoire 25
- 21. Informations de Madame la Maire dans le cadre de ses délégations
- 22. Questions diverses

**Article 14 – Chapitre III du Règlement Intérieur**

*Madame la Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus.*

*Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des rectifications éventuelles par le secrétaire de séance.*

*Madame la Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour, seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.*

*Elle peut aussi soumettre au Conseil Municipal des questions diverses qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle devra en tant que telle être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.*

*Madame la Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour.*

### **1. Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal**

*Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 1er avril 2026 est soumis à l'approbation des membres. Ils sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.*

**Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de leur dernière séance en date du 1<sup>er</sup> avril 2026.**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*



### **2. Vote du compte financier unique 2025 – budget PRINCIPAL**

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Serre les Sapins ;

**Vu** le CFU 2025 de la commune de Serre les Sapins ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, **Madame la Maire a quitté la séance**, c'est sous la présidence de **Monsieur Jean-François MONET** que le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, **à la majorité**,  
Par 13 (treize) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 3 (trois) Abstention.



**Madame la maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,**

- Approuve le CFU 2025 budget principal de la commune de Serre les Sapins
- Donne pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 725 399.66 €	1 880 131.26 €	4 605 530.92 €
	<b>Recettes réalisées</b>	<b>2 323 605.97 €</b>	<b>1 857 410.79 €</b>	4 181 016.76 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 620 471.42 €	1 880 131.26 €	5 500 602.68 €
	<b>Dépenses réalisées</b>	<b>3 018 756.32 €</b>	<b>1 443 676.09 €</b>	4 462 432.41 €

	Restes à réaliser	169 260.00 €	0 €	169 260.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-695 150.35 €	413 734.70 €	-281 415.65 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	895 071.76 €	0 €	895 071.76 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	199 921.41 €	413 734.70 €	613 656.11 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-169 260.00 €	0 €	-169 260.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	30 661.41 €	413 734.70 €	444 396.11 €

### 3. Vote du compte financier unique 2025 – budget CAVEAUX

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Serre les Sapins

**Vu** le CFU 2025 de la commune de Serre les Sapins ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre



compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, **Madame la Maire a quitté la séance**, c'est sous la présidence de **Monsieur Jean-François MONET** que le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

Par 16 (seize) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.

**Madame la maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,**

- Approuve le CFU 2025 budget caveaux de la commune de Serre les Sapins

- Donne pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	55 458.00 €	53 702.53 €	109 160.53 €
	<b>Recettes réalisées</b>	<b>55 458.00 €</b>	<b>55 458.00 €</b>	110 916.00 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	57 676.00 €	55 468.00 €	113 144.00 €
	<b>Dépenses réalisées</b>	<b>53 497.40 €</b>	<b>55 465.99 €</b>	108 963.39 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	<b>Solde des réalisations de l'exercice (+/-)</b>	<b>1 960.60 €</b>	<b>-7.99 €</b>	1 952.61 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	2 218.00 €	1 765.47 €	3 983.47 €

Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	4 178.60 €	1 757.48 €	5 936.08 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	4 178.60 €	1 757.48 €	5 936.08 €

#### 4. Vote du compte financier unique 2025 – budget PHOTOVOLTAÏQUE

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Serre les Sapins ;

**Vu** le CFU 2025 de la commune de Serre les Sapins ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, **Madame la Maire a quitté la séance**, c'est sous la présidence de **Monsieur Jean-François MONET** que le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Par 16 (seize) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.

**Madame la maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,**



2026 - 109

- Approuve le CFU 2025 budget Photovoltaïque de la commune de Serre les Sapins

- Donne pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	5 000.00 €	3 500.00 €	8 500.00 €
	Recettes réalisées	3 058.00 €	3 786.43 €	6 844.43 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 000.00 €	7 041.77 €	12 041.77 €
	Dépenses réalisées	0 €	3 102.74 €	3 102.74 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	3 058.00 €	683.69 €	3 741.69 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0 €	3 541.77 €	3 541.77 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	3 058.00 €	4 225.46 €	7 283.46 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	3 058.00 €	4 225.46 €	7 283.46 €

## 5. Rapport de présentation budgétaire BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026

### Présentation générale

Le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif Communal 2026 au cours de la séance du Conseil Municipal du mardi 28 avril 2026.

On s'emploiera ici à exposer les grands équilibres du budget, en renvoyant pour son contenu détaillé à l'examen du dossier qui suit.

Enfin, pour replacer le budget 2026 sur la trajectoire financière et budgétaire adoptée par la commune, on se référera aux éléments de perspectives sur lesquels se sont fondés les choix et les décisions prises.

### Les grands équilibres du budget

Les crédits de la **section de fonctionnement** s'élèvent à **1 767 762.00 €** tant en recettes qu'en dépenses.

Il est prévu un virement vers la section d'investissement de **230 053.56 €**.

Compte tenu des besoins d'investir, l'épargne de gestion (et l'épargne nette) constituant le « moteur » de la capacité de la commune à investir, il sera nécessaire de réaliser in-fine un résultat de fonctionnement à la fin de l'année 2026 (fin de l'exécution budgétaire) de **450 000 €** à minima, l'objectif fixé à **500 000 €**.

Par conséquent, les crédits ouverts ne devront être consommés qu'à **71 %**.

S'agissant des recettes de la commune pour 2026, on notera :

- une légère évolution des recettes fiscales prévisionnelles (TF + TFNB + THS + compensation TFPB) qui passent de 1 271 570 € à 1 286 730 € à soit **1,17 %** de hausse.
- une recette du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) d'environ 20 000 €.
- la dotation solidarité communautaire versée par GBM (135 000 € en 2024) est une recette qui ne peut être garantie d'une année sur l'autre
- le volet forfaitaire de la DGF de 35 60 € (166 640 € en 2010 !)
- La DSR de 34 698 €

Nous retiendrons qu'au final, la section de fonctionnement nécessitera une exécution d'autant plus rigoureuse qu'économe.

La **section d'investissement** quant à elle s'élève au total à **1 582 858 €** qui intègrent en dépenses des opérations d'ordre, le remboursement en capital de la dette, et les crédits ouverts par programme.

Ce montant de plus de 1 580 000 € est un niveau qui résulte de l'engagement d'un programme de travaux/projets s'échelonnant sur plusieurs années.

La section d'investissement du projet de budget 2026 s'équilibre avec :

Un niveau de dépenses d'investissement prévues (dépenses qui s'étaleront sur plusieurs années) : **1 582 858 €**.



Un niveau équivalent de recettes dont les éléments principaux sont :

- L'affectation du résultat de fonctionnement 2025 : **413 734.70 €**
- Le FCTVA : **82 509.30 €**
- La dotation aux amortissements qui est une forme de transfert entre sections : **92 000 €** (opérations d'ordre)
- Le solde reporté de la section d'investissement 2026 : **199 921.41 €**

Mais aussi, de recettes étant essentiellement constituées :

- De subventions attendues :
  - ↳ **44 644 €** (Département : réfection clocher)
  - ↳ **189 000 €** (Etat : atelier municipal)
  - ↳ **15 000 €** (FAFA : terrain de football)
  - ↳ **2 030 €** (Etat, département : numérisation classe Ulis)
- De subventions estimées :
  - ↳ **220 000 €** (Etat, département : espace sportif)
  - ↳ **84 000 €** (Etat : clocher)
- Du projet de transfert de section à section **230 053.56 €** dont le montant est constitué du résultat du Budget Primitif fonctionnement 2026.



Si l'urgence s'en fait sentir au cours de l'exercice, il sera nécessaire de procéder aux arbitrages indispensables dans le cadre d'une décision modificative.

### **Le Conseil Municipal décide à la majorité,**

*Par 16 (seize) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 1 (une) Abstention.*

- **D'approuver les orientations politiques municipales telles qu'exposées dans le présent rapport**
- **De voter le budget 2026 tel qu'il est proposé à l'assemblée**
- **D'approuver les orientations relatives au niveau prévisionnel d'investissement, ainsi que les orientations relatives aux modalités de financement des investissements programmés**

## **6. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2026 et de l'état 1259 (vote de la TH).**

### **VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS POUR 2026**

*Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.*

*Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est à nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.*

*Après plusieurs années au cours desquelles le Conseil Municipal, confronté à la baisse des dotations de l'Etat (DGF) qui a atteint 166 640 € en 2010, ne s'élevait plus qu'à 51 830 € en 2024 et au transfert de certaines charges par ce dernier (Instruction des autorisations d'urbanisme etc.)*

2026 - 112

*a décidé d'augmenter les taux de la fiscalité locale en 2025 après sept ans de stabilité des taux. Cette mesure prudentielle a permis d'assurer l'état des finances de la commune.*

Madame la Maire propose de maintenir les taux actuels pour l'exercice 2026.



**L'exposé de présentation entendu et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*

- **De fixer pour 2026 les taux d'imposition suivants et ainsi de reconduire les taux de 2025 :**
  - **Taxe d'habitation :** 10.91 %
  - **Taxe sur les propriétés foncières bâties :** 37.62 % (1)
  - **Taxe sur les propriétés foncières non bâties** 40.75 %

*(1) Ce taux intégrant depuis 2021 le taux départemental transféré à la commune en compensation de la suppression de la taxe d'habitation*

- **De charger Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.**

## **7. Affectation du résultat 2025 du Budget PRINCIPAL.**

**Considérant** le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 (exercice N-1) soit 413 734.70 €.

**Considérant** en parallèle que sont inscrits, des restes à réaliser d'un montant total de 169 260.00 € en dépenses d'investissement et aucun en recettes d'investissement.

**Considérant** un besoin de financement de 169 260.00 € en recettes d'investissement.

**Considérant** qu'il convient de donner une affectation au résultat de fonctionnement par délibération du Conseil Municipal.

L'exposé entendu,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*

- **D'affecter la totalité de l'excédent à la section d'investissement du budget communal 2026 sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés, soit 413 734.70 €, afin de couvrir les besoins en investissement, cette affectation couvrant d'abord le financement des restes à réaliser qui sont visés supra.**
- **Et autorise Madame la Maire à réaliser un titre au compte 1068 pour un montant de 413 734.70 €**

2026 - 113

### 8. Affectation du résultat 2025 du Budget CAVEAUX.

**Considérant** le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2025 (exercice N-1) soit 1 757.48 €.

**Considérant** qu'il convient de donner une affectation au résultat d'exploitation par délibération du Conseil Municipal.

L'exposé entendu,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*

- **Décide de reprendre les résultats au budget primitif 2026 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 1 757.48 € en recettes de fonctionnement.**

### 9. Affectation du résultat 2025 du Budget PHOTOVOLTAÏQUE.

**Considérant** le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 (exercice N-1) soit 4 225.46 €.

**Considérant** qu'il convient de donner une affectation au résultat de fonctionnement par délibération du Conseil Municipal.

L'exposé entendu,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*

- **Décide de reprendre les résultats au budget primitif 2026 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 4 225.46 € en recettes de fonctionnement.**

### 10. Crédits alloués à la bibliothèque

**Considérant** la population de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 2004 habitants,

**Considérant** un concours financier de 1 € par habitant,

**Considérant** de majorer le concours financier d'une somme de 250 € pour l'acquisition de supports divers,

L'exposé de présentation entendu et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*



2026 - 114

- **D'attribuer un concours financier à la bibliothèque municipale de 2 002 € pour l'année 2026, somme majorée de 250.00 euros pour l'acquisition d'autres supports soit 2 300.00 € pour l'année 2026 (arrondi à la centaine supérieure).**

**Cette somme sera consommée en émettant des mandats sur le compte 6065 « Livres, disques, cassettes (bibliothèques et médiathèques) ».**

## **11.Subvention 2026 au CCAS**

*Le budget du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE est alimenté par une subvention d'équilibre de la Commune au profit du dit CCAS.*

L'exposé de présentation entendu et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*



- **D'attribuer une subvention de 12 585.32 € et de la mandater sur le compte 657363 « CCAS».**

## **12.Budget Communal 2026 et fongibilité des crédits**

### **12.1 Budget Communal 2026**

Après l'exposé de présentation entendu du projet de budget primitif communal 2026 (annexé à la présente délibération).

Et après en avoir délibéré, (*avis de la commission finances du 21 avril 2026 : Favorable*).

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*

- **L'adoption du Budget Primitif 2026 sur :**
  - ↳ **Tous les chapitres de la section de fonctionnement (recettes et dépenses) ;**
  - ↳ **Tous les chapitres de la section d'investissement (recettes et dépenses) ;**
  - ↳ **Et la balance générale du budget.**

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

## VUE D'ENSEMBLE OU BUDGET - VOTE ET REPORTS

SERRE LES SAPINS - BP COMMUNAL 2026



## INVESTISSEMENT

		Dépense	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1 413 598.00	1 382 936.59
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	169 260.00	0.00
Report	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 0.00	( si solde positif) 199 921.41
Total de la section d'investissement		<b>1 582 858.00</b>	<b>1 582 858.00</b>

## FONCTIONNEMENT

		Dépense	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 767 762.00	1 767 762.00
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00	0.00
Report	001 Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	(si solde négatif) 0.00	( si solde positif) 0.00
Total de la section de fonctionnement		<b>1 767 762.00</b>	<b>1 767 762.00</b>
TOTAL DU BUDGET		<b>3 350 620.00</b>	<b>3 350 620.00</b>

Annexe BP Communal 2026

## Section FONCTIONNEMENT

011 Charges à caractères générales	555 000.00
012 Charges personnel	421 070.00
014 Atténuation de produits	68 249.80
023 Virement vers section investissement	230 053.56

042 Opération d'ordre entre section	92 000.00
65 Autres charges gestion courante	267 388.64
66 Charges financières	133 000.00
68 Dotations aux provisions	1 000.00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 767 762.00 €</b>

042 Opération d'ordre entre section	92 000.00
70 Produits de services	71 250.00
73 Impôts et taxes	208 000.00
731 Fiscalité locale	1 190 732.00
74 Dotations et participations	180 180.00
75 Autres produits de gestion courantes	25 100.00
78 Reprises sur amortissements et provisions	500.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 767 762.00 €</b>



### Section INVESTISSEMENT

040 Opération d'ordre entre section	92 000.00
16 Remboursement emprunts	250 000.00
20 Immobilisation incorporelles	2 000.00
204 Subventions d'équipements versées	220 500.00
21 Immobilisation corporelles	908 687.57
27 Autres immobilisations financières	109 670.43
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 582 858.00 €</b>

001 Solde investissement reporté recettes	199 921.41
021 Virement section fonctionnement	230 063.56
040 Opération d'ordre entre section	92 000.00
10 Dotations fonds divers réserves	498 244.00
13 Subventions investissement reçues	554 674.00
27 Autres immobilisations financières	7 965.03
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 582 858.00 €</b>

## 12.2 Fongibilité des crédits budgétaires

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée alors des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes

2026-117

conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 2222 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*

- D'autoriser Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du vote du budget ;
- Et d'autoriser Madame la Maire à signer tous document s'y rapportant.

### **13. Budget Caveaux 2026**

Après l'exposé de présentation entendu du projet de budget primitif caveaux 2026 (annexé à la présente délibération),

Et après en avoir délibéré, (*avis de la commission finances du 21 avril 2026 : Favorable*)

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*

**- D'adopter le budget caveaux sur :**

- ↳ tous les chapitres de la section d'exploitation (recettes et dépenses),
- ↳ tous les chapitres de la section d'investissement (recettes et dépenses),
- ↳ et la balance générale du budget.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

## VUE D'ENSEMBLE OU BUDGET - VOTE ET REPORTS

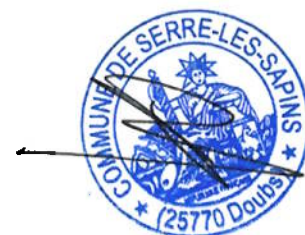
## SERRE LES SAPINS - BP CAVEAUX 2026

## INVESTISSEMENT

		Dépense	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	53 690.60	49 512.00
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00	0.00
Report	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 0.00	( si solde positif) 4 178.60
	Total de la section d'investissement	53 690.60	53 690.60

## EXPLOITATION

		Dépense	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	51 269.48	49 512.00
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00	0.00
Report	001 Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	(si solde négatif) 0.00	( si solde positif) 1 757.48
	Total de la section de fonctionnement	51 269.48	51 269.48
	TOTAL DU BUDGET	104 960.08	104 960.08



## Section EXPLOITATION

011 Charges à caractères générales	1 757.48
042 Opération d'ordre entre section	49 512.00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>51 269.48 €</b>

002 Excédent antérieur reporté	1 757.48
042 Opération d'ordre entre section	49 512.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>51 269.48 €</b>

## Section INVESTISSEMENT

16 Remboursement emprunts	4 178.60
040 Opération d'ordre entre section	49 512.00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>53 690.60 €</b>

001 Solde investissement reporté recettes	4 178.60
040 Opération d'ordre entre section	49 512.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>53 690.60 €</b>

**14. Budget Photovoltaïque 2026**

Après l'exposé de présentation entendu du projet de budget primitif photovoltaïque 2026 (annexé à la présente délibération),

Et après en avoir délibéré, (*avis de la commission finances du 21 avril 2026 : Favorable*).

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*

**- D'adopter le budget photovoltaïque sur :**

- ↪ **Tous les chapitres de la section d'exploitation (recettes et dépenses),**
- ↪ **Tous les chapitres de la section d'investissement (recettes et dépenses),**
- ↪ **Et la balance générale du budget.**



2026-120

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

VUE D'ENSEMBLE OU BUDGET - VOTE ET REPORTS

SERRE LES SAPINS - BP PHOTOVOLTAIQUE 2026

**INVESTISSEMENT**

		Dépense	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	103 786.43	100 000.00
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00	0.00
Report	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 0.00	( si solde positif) 3 058.00
	Total de la section d'investissement	<b>103 786.43</b>	<b>103 786.43</b>

**FONCTIONNEMENT**

		Dépense	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 725.46	3 500.00
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00	0.00
Report	001 Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	(si solde négatif) 0.00	( si solde positif) 4 225.46
	Total de la section de fonctionnement	<b>7 725.46</b>	<b>7 725.46</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>111 511.89</b>	<b>111 511.89</b>



2026-121

Section FONCTIONNEMENT

011 Charges à caractères générales	50.00
65 Autres charges de gestion courantes	1 817.46
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés	2 800.00
042 Opération d'ordre entre section	3 058.00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 725.46 €</b>

002 Excédent antérieur reporté	4 225.46
70 Vente de produits et services	3 500.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 725.46 €</b>

Section INVESTISSEMENT

16 Remboursement emprunts	3 786.43
21 Immobilisations corporelles	100 000.00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>103 786.43 €</b>

001 Solde investissement reporté recettes	3 058.00
16 Emprunt et dettes assimilés	97 670.43
040 Opération d'ordre entre section	3 058.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>103 786.43 €</b>

**15.Financement du Budget Photovoltaïque par le Budget Communal pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques**

*Pour la construction du nouvel atelier municipal, la Commune a fait procéder à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit.*

*Il est donc nécessaire de financer le Budget Photovoltaïque par le Budget Communal.*

L'exposé de présentation entendu et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*



- **de financer le budget Photovoltaïque par le Budget Communal en émettant un mandat sur le compte 276348 « Autres créances immobilisées » du BP Communal d'un montant de 97 670.43 €**
- **et un titre sur le compte 16871 « Remboursement des emprunts souscrits pas la collectivité de rattachement » du même montant sur le BP Photovoltaïque.**

**16.Approbation du budget prévisionnel 2026 de Familles Rurales FRANOIS/SERRE LES SAPINS**

**16.1 Budget 2026 contrat Enfance Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Franois Serre les Sapins.**

*Le budget du contrat enfance jeunesse de l'association Familles Rurales de Franois Serre les Sapins s'élève pour l'année 2026 à un total de **480 022.67 €**.*

*Pour équilibrer ces dépenses, outre la participation des familles et divers concours, la commune de Serre les Sapins apportera à l'association une participation de **99 269.51 €***

*Après présentation du budget du contrat enfance jeunesse de l'association Familles Rurales de Franois Serre les Sapins pour l'année 2026 annexé à la présente,*

L'exposé entendu,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*

- **D'adopter ce budget.**

Annexe : Budget 2026 AFR



2026-123



**BUDGET GLOBAL**  
Du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026

Asso François - 2026

CHARGES			
<b>ACHATS</b>		<b>18 557,72 €</b>	
60	Alimentation Boissons	11 120,49 €	
	Fourrages d'activités	5 004,76 €	64
	Fourrages d'entretien	1 972,32 €	
	Caoutchouc	0,00 €	
	Achat de matériel divers	0,00 €	
	Remises accordées	0,00 €	
	Fournitures diverses	0,00 €	65
	Eau - Electricité - Combustible - Carburant	0,00 €	
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>122 057,95 €</b>	
	Shoos (traitement épave)	111 276,95 €	66
61	Mise à disposition troupeaux	2 821,00 €	
	Entretien et réparations	0,00 €	
	Premie d'assurance	952,00 €	67
	Services extérieurs divers	0,00 €	
	Location (loyers et charges)	0,00 €	
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>18 035,00 €</b>	
	Programme pédagogique	23 430,00 €	68
	Matériel	1 000,00 €	
62	Frais de déplacement	2 000,00 €	
	Maintenance	0,00 €	
	Frais de fonctionnement	1 100,00 €	69
	Transports	2 500,00 €	
	MARJ (supplément)	1 440,00 €	
<b>IMPÔTS &amp; TAXES</b>		<b>355,00 €</b>	
63	Taxe sur la valeur ajoutée	0,00 €	
	Taxe foncière	355,00 €	
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>		<b>321 017,00 €</b>	
	Medecine du travail	124,00 €	
	Formation & inscivante	0,00 €	
	High School	0,00 €	
	Rémunération du personnel	312 737,00 €	
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0,00 €</b>	
	Subventions accordées	0,00 €	
	Perles sur structures énoncéables	0,00 €	
	Charges diverses de gestion	0,00 €	
	Concations différents échelons	0,00 €	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>0,00 €</b>	
	Frais financiers divers	0,00 €	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0,00 €</b>	
	Charges exceptionnelles	0,00 €	
	Charges sur exercices antérieurs	0,00 €	
<b>DOTATIONS</b>		<b>0,00 €</b>	
	Dotations aux amortissements	0,00 €	
	Provisions départ retraite	1 000,00 €	
	Provisions charges à risques	0,00 €	
<b>EMPLOI CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>		<b>0,00 €</b>	
	MARJ gratuite de services	0,00 €	
	Participations	0,00 €	
	Autres bénévoles	0,00 €	

**TOTAL CHARGES 480 022,67 €**



2026-124

PRODUITS			
<b>PRESTATIONS DE SERVICE</b>		<b>276 900,10 €</b>	
	Participation des familles	255 856,86 €	
<b>78</b>	Vente de marchandises	0,00 €	<b>75</b>
	Part. associations MAD personnel	0,00 €	
	Remise accordée	0,00 €	
	Participations diverses	21 043,24 €	
<b>CONCOURS PUBLICS</b>		<b>101 902,16 €</b>	
	Sub Bonus territoire CAF	28 034,00 €	
<b>73</b>	CAF / MSA / PSO / PSU	73 868,16 €	
	Subvention MSA	0,00 €	<b>77</b>
	Subvention Conseil départemental	0,00 €	
	Subvention Conseil régional	0,00 €	
	Subventions diverses	0,00 €	
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>99 269,51 €</b>	
	Commune de Serre-Les-Sapins	85 273,76 €	
	Subventions État	0,00 €	
	Subvention fonct. Conseil régional	0,00 €	
<b>74</b>	Subvention fonct. Conseil départemental	0,00 €	
	Subvention fonct. CAF	0,00 €	
	Subventions communales	13 995,75 €	
	Subventions intercommunales	0,00 €	
	Subventions diverses	0,00 €	
<b>AUTRES PRODUITS</b>		<b>0,00 €</b>	
	Dons legs	0,00 €	
	UDAF Fonds special	0,00 €	
	Produits divers de gestion courante	0,00 €	
	Cotisations différents échelons	0,00 €	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>1 952,00 €</b>	
	Produits financiers divers	1 952,00 €	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>0,00 €</b>	
	Produits exceptionnels	0,00 €	
	Produits sur exercices antérieurs	0,00 €	
	Produits des cessions d'éléments d'actifs	0,00 €	
	Quote-part de subventions d'équipement	0,00 €	
<b>REPRISES D'AMORTISSEMENTS</b>		<b>0,00 €</b>	
	Reprises sur provisions	0,00 €	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>0,00 €</b>	
	Dons en nature	0,00 €	
	Prestations en nature	0,00 €	
	Bénévolat	0,00 €	

**TOTAL PRODUITS 480 022,67 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à : Serre-Les-Sapins

Le : 23 janvier 2026

Nom et Qualité du signataire :

LO-BUÉ Auréline — Présidente

Prix de revient : 5,08 €

Unité d'heure : 94 538 h



2026 - 125

## 16.2 Adoption de l'avenant 2026 relatif à l'application du contrat Enfance Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Franois Serre les Sapins.

*Madame la Maire informe le conseil municipal de ce qui suit :*

**Vu** la délibération relative au budget 2026 du contrat enfance jeunesse de l'association Familles Rurales de Franois Serre les Sapins,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*

- **D'adopter l'avenant d'un montant de 99 269.51 € concernant le contrat Enfance Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Franois Serre les Sapins pour l'année 2026 et autorise Madame la Maire**
- **D'ouvrir un crédit de 99 269.51 € sur le compte 611 « contrats et prestations de services » sur le budget communal 2026,**
- **Et de verser 99 269.51 € à l'Association Familles de Franois Serre les Sapins**

## 17.Approbation du budget prévisionnel 2026 de l'Association Familles Rurales Pouilley Les Vignes

### 17.1 Budget 2026 contrat Enfance Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Pouilley Les Vignes « Ados ».

*Le budget du contrat enfance jeunesse de l'association Familles Rurales de Pouilley les Vignes s'élève pour l'année 2026 à un total de 51 791.14 €.*

*Pour équilibrer ces dépenses, outre la participation des familles et divers concours, la commune de Serre les Sapins apportera à l'association une participation de 6 705.27 €.*

*Après présentation du budget du contrat enfance jeunesse de l'association Familles Rurales de Pouilley Les Vignes pour l'année 2026 annexé à la présente,*

L'exposé entendu,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*

- **D'adopter ce budget.**

Annexe : Budget 2026 Contrat Ados



2026-126



**BUDGET ADOS**  
Du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026

Asso Pouilley les Vignes - 2026

ACHATS		4 527,00 €	FRAIS DE PERSONNEL		37 548,24 €
Aliments divers	4 000 €		Maintenance matériel	1 111 €	
Fournitures d'activités	500,00 €	64	Formation du personnel	190,00 €	
Fournitures d'entretien	0,00 €		Frais divers	0,00 €	
60 Coaches	0,00 €		Rémunération du personnel	37 247,24 €	
Articles de ménage	0,00 €		<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0,00 €</b>
Rémun. acc. Jeunes	0,00 €		Subventions accordées	0,00 €	
Fournitures diverses	27,00 €	65	Intérêt sur emprunts et crédits	0,00 €	
Frais / Location / Contrats / Carburant	0,00 €		Charges diverses (logement)	0,00 €	
<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>		<b>2 003,90 €</b>	Contribution différents échelons	0,00 €	
Coût traitement repas	221,90 €		<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>0,00 €</b>
Mise à disposition locaux	419,00 €	66	Frais bancaires divers	0,00 €	
Entretien et réparation	561,00 €		<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0,00 €</b>
Prime d'assurance	96,00 €	67	Charges exceptionnelles	0,00 €	
Services extérieurs divers	0,00 €		Charges sur biens antérieurs	0,00 €	
Location locaux et matériel	0,00 €		<b>DOTATIONS</b>		<b>1 026,00 €</b>
<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>		<b>6 688,00 €</b>	Dotations aux amortissements	1 026,00 €	
Programme pédagogique	2 700,00 €		Revenus départ retraite	0,00 €	
Partenaires	117,00 €		Provisions sur les B. risques	0,00 €	
Frais de déplacement	510,00 €		<b>EMPLOI CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>		<b>0,00 €</b>
Matériel en prêt	2 100,00 €	68	MAD gratuite de biens	0,00 €	
Frais de séjour / divers	173,00 €		Préscriptions	0,00 €	
Transport	0,00 €		Personne Envolée	0,00 €	
MAD du personnel	1 258,00 €	69			
<b>IMPÔTS &amp; TAXES</b>		<b>0,00 €</b>			
Impôts sur les biens	0,00 €				
Taxes diverses	0,00 €				

**TOTAL CHARGES 51 791,14 €**



2026-127

PRODUITS				
<b>PRESTATIONS DE SERVICE</b>		<b>9 706,99 €</b>	<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>0,00 €</b>
	Partie patrons des familles	9 706,99 €	Dons et fees	0,00 €
	Vente de marchandises	0,00 €	UDAF Foros specta	0,00 €
76	Part. associations MAD personnel	0,00 €	75 Produits divers de gestion courante	0,00 €
	Remise accordée	0,00 €	Contrats et différents échelons	0,00 €
	Mise à disposition de personnel externe	0,00 €	Subventions évènementielles	0,00 €
	Partie patrons diverses	0,00 €	Produits exceptionnels divers	0,00 €
<b>CONCOURS PUBLICS</b>		<b>22 070,78 €</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0,00 €</b>
	Sub Bonur territoire CAF	9 297,00 €	76 Produits financiers vers	0,00 €
	CAF / VSA / PSD / PSD	7 163,99 €	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0,00 €</b>
72	Subvention MAJ	0,00 €	Produits exceptionnels	0,00 €
	Subvention Carcer de l'ensemble	1 000,00 €	77 Produits sur biens reconstitués	0,00 €
	Subvention Conseil régional	0,00 €	Produits des cessions de éléments d'actifs	0,00 €
	Subventions diverses	1 769,79 €	Quotient sur conventions d'équipement	0,00 €
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>20 015,72 €</b>	<b>REPRISES D'AMORTISSEMENTS</b>	<b>0,00 €</b>
	CEMILLES DE THANE PELLETS, BILLES SAUTNE	6 475,00 €	78 Reprises sur provisions	0,00 €
	SIVUS DE LA LANIERNE	13 110,45 €	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0,00 €</b>
	Subvention Etat	0,00 €	87 Dons en nature	0,00 €
	Subvention fiscal Conseil régional	0,00 €	Prestations en nature	0,00 €
74	Subvention fiscal Conseil départemental	0,00 €	Bénévoles	0,00 €
	Subvention fiscal CAF	0,00 €		
	Subventions intercommunes	0,00 €		
	Subventions intercommunales	0,00 €		
	Subventions diverses	0,00 €		

**TOTAL PRODUITS 51 791,14 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à : Pouilly les Vignes

Le : 3 mars 2026

Nom et Qualité du signataire :

Leila AELJIL — Présidente

Prix de revient : 4,48 €

Unité d'heure : 11 551,2 h



## 17.2 Adoption de l'avenant 2026 relatif à l'application du contrat Enfance Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Pouilley Les Vignes.

*Madame la Maire informe le conseil municipal de ce qui suit :*

**Vu** la délibération relative au budget 2026 du contrat enfance jeunesse de l'association Familles Rurales de Pouilley Les Vignes,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*

- **D'adopter l'avenant d'un montant de 6 705.27 € concernant le contrat Enfance Jeunesse avec l'Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes pour l'année 2026 et autorise Madame la Maire**
- **D'ouvrir un crédit de 6 705.27 € sur le compte 611 « contrats et prestations de services » sur le budget communal 2026,**
- **Et de verser 6 705.27 € à l'Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes**

## 18.Ouverture d'un poste d'un poste d'Attaché à 35 heures.

*Madame la Maire informe le conseil municipal de ce qui suit :*

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le budget communal ;

**Vu** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

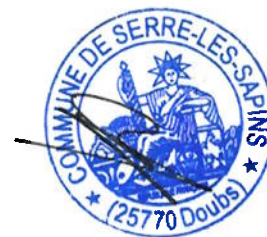
**Considérant** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**Considérant** qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

**Considérant** que la délibération doit préciser le grade à l'emploi créé,

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'Attaché à 35h en raison de la mutation de Madame Sophie HIRN, ingénieur territorial principal à 35h et de l'arrivée de Madame Corinne DUCHENE le 1<sup>er</sup> juin 2026 pour une quotité horaire de 35h par semaine.

Ainsi, Madame la Maire propose, suite à la mutation de Madame Sophie HIRN au grade d'ingénieur territorial principal, la création d'un emploi d'Attaché à 35h00 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026.



La suppression d'un emploi d'ingénieur territorial principal, d'une quotité horaire de 35/35<sup>ème</sup> sera effective, après avis du Comité Social Territorial, et fera l'objet d'une délibération spécifique lors d'un prochain conseil municipal.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*

- **De créer un poste d'Attaché à temps complet, 35h avec effet au premier juin 2026 et sans modifications du tableau des emplois.**
- **D'autoriser Madame la Maire à réaliser toutes les formalités administratives nécessaires à la création du poste d'Attaché, et notamment de procéder à la déclaration de poste sur la bourse à l'emploi du Centre de Gestion du Doubs.**

**Étant précisé que les crédits nécessaires au paiement de la rémunération et des charges de cet emploi seront imputés au budget 2026 de la commune sur le chapitre 012, compte 6411, « personnel titulaire »**

### **19. Ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif à 20 heures.**

*Madame la Maire informe le conseil municipal de ce qui suit :*

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le budget communal ;

**Vu** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**Considérant** qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

**Considérant** que la délibération doit préciser le grade à l'emploi créé.

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif à 20h en raison de la mutation de Madame Christelle COLLARDEY, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à 20h et de l'arrivée de Madame Catherine HAABY le 1<sup>er</sup> avril 2026 pour une quotité horaire de 20h par semaine.

Ainsi, Madame la Maire propose, suite à la mutation de Madame Christelle COLLARDEY au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, la création d'un emploi d'adjoint administratif à 20h00 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.



2026 - 130

La suppression d'un emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, d'une quotité horaire de 20/35<sup>ème</sup> sera effective, après avis du Comité Social Territorial, et fera l'objet d'une délibération spécifique lors d'un prochain conseil municipal.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*

- **De créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 20h avec effet au premier avril 2026 et sans modifications du tableau des emplois.**
- **D'autoriser Madame la Maire à réaliser toutes les formalités administratives nécessaires à la création du poste d'adjoint administratif, et notamment de procéder à la déclaration de poste sur la bourse à l'emploi du Centre de Gestion du Doubs.**

**Etant précisé que les crédits nécessaires au paiement de la rémunération et des charges de cet emploi seront imputés au budget 2026 de la commune sur le chapitre 012, compte 6411, « personnel titulaire »**

## **20. Désignation des représentants aux instances de Territoire 25**

*Madame la Maire rappelle que la Collectivité est actionnaire de la société Territoire 25 (Société Publique Locale au capital de 3 263 600 € dont le siège social est à Besançon (25000), 6 Rue Louis Garnier) mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'Administrateur.*

*De ce fait, notre Collectivité a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée Spéciale des Collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1524-5 ;

**Vu** le Code de commerce.

**Considérant** que suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'Assemblée Spéciale de Territoire 25.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

*Par 17 (dix-sept) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre et 0 (zéro) Abstention.*

- **Désigne pour assurer la représentation de la Collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la société Territoire 25 :**

Madame la Maire Valérie BRIOT.

- **Désigne pour assurer la représentation de la Collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de Territoire 25 :**

Madame la Maire Valérie BRIOT.



➤ **Autorise :**

Madame la Maire Valérie BRIOT,

**à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'Administrateur représentant l'Assemblée Spéciale.**

➤ **Autorise son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'Administration ou par son Président.**

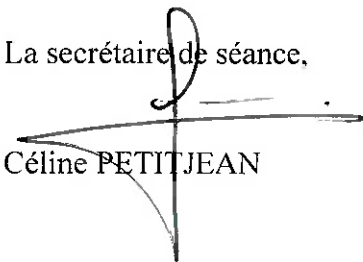
**21. Informations de Madame la Maire dans le cadre de ses délégations**

**22. Questions diverses**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.**

La secrétaire de séance,

Céline PETITJEAN



La Maire,

Valérie BRIOT

